



République Française

Département COTES D'ARMOR

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 25 septembre 2026

Nombre de membres :

En exercice : 11
Présent : 10
Nombre de suffrage : 11

Date d'affichage :

28/09/2026

**Convocation envoyée par voie
dématérialisée:**

16/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Faouët s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Michel MAHE, maire.

Etaient présents : Michel MAHE, Thierry LE GONIDEC, Véronique CONAN, Sylvie LE VEY, Gwenaëlle PIERRE, Jérôme COLAS, Adrien UGUET, Aurélie PLANTE, Corentin LEBESLOURD, Pierre GUEGUEN

Absente excusée: Lucie MERCIER

Procuration : Lucie MERCIER donne pouvoir à Michel MAHE

A été nommé comme secrétaire de séance : Thierry LE GONIDEC

D2026_54 droit de préemption de la parcelle A887

Monsieur le Maire informe les élus que nous avons reçus une DIA pour le terrain situé :

- Rue Parc Corn, parcelle A887 pour un total de 999m² avec un prix de vente à 49 900 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur cette parcelle.

Fait et délibéré à Le Faouët
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Michel MAHE

Secrétaire de séance
Thierry LE GONIDEC

